

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE**

*DÉLIBÉRATION N°2018.04.02/535*

**Modification du plan de financement pour  
la construction de l'unité de production  
d'eau potable (l'UPEP) de Perrin Abymes**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**2<sup>ème</sup> séance de l'année 2018**

**Mercredi 11 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 4 avril 2018.

Présents : 27		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDEMENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 4
<b>Vice-Présidents:</b> M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Jostane GATIBELZA Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Alberta ALBERI
<b>Autres Conseillers Communautaires:</b> M. Harry DURIMEL Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE M. Denis BERNADOTTE Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Excusés non représentés : 9
<b>Vice-Présidents:</b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</b> M. Fabert MICHELY
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO Mme Solange LEBLANC

Absents : 10
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Lyliane PIQUION M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Lise Claude AZEDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Daniel MARSIN M. Jean-Charles SAGET M. Patrick SELLIN Mme Nadège THÉOPHILE

**Conformément** à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Madame Maguy CELIGNY*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.07.04/183 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 portant approbation du projet technique pour la construction de la nouvelle unité de traitement d'eau brute de Perrin Abymes afin d'assurer l'approvisionnement du nouveau CHU ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.01.02/248 en date du 13 janvier 2016 relative à l'opération « *Construction de la nouvelle unité de traitement d'eau brute de Perrin Abymes afin d'assurer l'approvisionnement du nouveau CHU* »
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/521 du Conseil Communautaire portant vote du budget 2018 - Budget annexe Eau 2018 ;

**Considérant** le rapport du président;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

**ARTICLE 1** – D'abroger l'article 4 de la délibération n°2016.01.02/248 du Conseil Communautaire en date du 13 janvier 2016 relative à l'opération « *Construction de la nouvelle unité de traitement d'eau brute de Perrin Abymes afin d'assurer l'approvisionnement du nouveau CHU* ».

Les autres articles demeurent sans changement.

**ARTICLE 2** – D'approuver le projet technique pour la réalisation des travaux de « *Construction de la nouvelle unité de traitement d'eau brute de Perrin Abymes afin d'assurer l'approvisionnement du nouveau CHU* » dont le montant prévisionnel s'élève à 5 335 545,00 € HT.

**ARTICLE 3** – D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Numéro interne 971-200018653-20180411-535-DE

Financeurs	Participation	Montant (euro)
➤ <b>FEDER PO 2014-2020</b> Montant éligible FEDER après abattement 25% : 4 001 658,75 €HT	65% (sur assiette éligible)	2 601 078,19 €HT
➤ <b>Conseil Régional</b>	14,06% (sur assiette éligible)	562 500,00€HT
➤ <b>Etat (BOP 123)</b>	11,25% (sur assiette éligible)	450 000,00 €HT
➤ <b>Office de l'Eau Guadeloupe</b>	7,50% (sur assiette éligible)	300 000,00 €HT
➤ <b>CAP Excellence</b>	2,20% (sur assiette éligible)	88 080,56 €HT
<i>Coût total éligible</i>		4 001 658,75€HT
➤ <b>CAP Excellence</b>	<i>Recettes générées par l'opération (Forfait)</i>	1 333 886,25 €HT
<b>Total</b>		<b>5 335 545,00 € HT</b>

**ARTICLE 4** – D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe.**ARTICLE 5**- Que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées au Budget annexe Eau – N° d'ordre 56- N° d'opération 153.**ARTICLE 6**- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.**ARTICLE 7**- Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 AVR. 2018

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 16 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 30 AVR. 2018



